

## **B39 Viticulture**

<b>Conditions préalables</b>	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur et bénéficiant d'une expérience pratique sur une exploitation agricole avec de la vigne. Il est souhaité que le candidat ait suivi des cours de viticulture de base.
<b>Objectifs</b>	A la fin du module, le/la candidat(e) est capable d'installer et d'exploiter une vigne. Il/Elle : <ul style="list-style-type: none"><li>• maîtrise les fondements de la viticulture</li><li>• installe, conduit et met en valeur une vigne</li><li>• décrit les aspects qualitatifs de la production de raisin</li></ul> propose des améliorations en tenant compte des contraintes techniques et économiques
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• création d'une vigne (choix du système de culture, du cépage et du porte-greffe selon les conditions pédoclimatiques)</li><li>• conduite et entretien d'une vigne en place (taille, travaux du cep, fumure, protection phytosanitaire, suivi de maturation)</li><li>• organisation et conduite des travaux de vendanges</li><li>• marché du raisin et du vin</li><li>• aspects économiques de la viticulture</li></ul>
<b>Niveau</b>	Brevet fédéral d'agriculteur
<b>Forme et durée</b>	35 heures de cours (théoriques, pratiques et observations dans le terrain), y.c. évaluation 25 heures de travail personnel
<b>Evaluation</b>	Examen oral dans le terrain (1 h.)
<b>Reconnaissance</b>	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur.
<b>Prestataires</b>	Centres de formation agricole
<b>Validité pour le brevet</b>	5 ans après l'évaluation du module
<b>Adaptation des objectifs</b>	Adaptation selon nécessité.

## **Objectifs détaillés**

	Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de :	Cpro	Cmét	Cper	Csoc
1.1	Expliquer la législation viticole : rôle du cadastre, zones d'appellations, classification des vins, contrôle de la vendange. (C2)	X			X
1.2	Décrire la structure du marché du raisin et du vin et évaluer les possibilités d'écoulement. (C4)	X	X	X	X
2.1	Choisir les cépages adaptés aux conditions de l'exploitation et à son contexte. (C4)	X	X	X	
2.2	Préparer le sol et mettre en place la nouvelle vigne en tenant compte des conditions pédoclimatiques. (C3)	X	X		
2.3	Choisir le mode de conduite d'une vigne en fonction des autres critères de production. (C4)	X	X	X	
2.4	Pratiquer les soins au cep et au feuillage adéquats et de manière rationnelle. (C3)	X	X	X	
2.5	Appliquer les stratégies appropriées de protection de la vigne contre les maladies et les ravageurs. (C3)	X	X	X	
2.6	Prendre les mesures nécessaires pour assurer la fertilité et la stabilité du sol. (C3)	X	X	X	
3.1	Suivre la maturation du raisin, organiser et conduire les travaux de vendanges. (C5)	X	X	X	X
4.1	Définir et évaluer les aspects économiques de la viticulture. (C6)	X	X	X	
4.2	Analyser les résultats technico-économiques et proposer des améliorations. (C6)	X	X	X	X